



Les Iris du PMI France

Brochure  
de présentation

## Introduction

- Le PMI-France lance une nouvelle initiative phare, les **Iris**, destinée à **valoriser les meilleurs projets menés en France**, et à **mettre en lumière l'excellence en gestion de projet**, par l'attribution de trophées annuels.
- Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre mission : **élever la profession, partager les bonnes pratiques, valoriser et inspirer les organisations et les chefs de projet.**
- Les Iris 2026 seront remis aux lauréats lors des rencontres du PMI au Futuroscope de Poitiers, le **8 juin 2026**



## Que récompensent les IRIS ?

### Projet de l'année :

Projet majeur ayant généré une forte valeur avec un budget compris entre 1 et 50 millions d'euros.



### Pépite de l'année :

Projet mené avec des équipes réduites, un budget inférieur à 1 million d'euros, illustrant l'agilité, l'ingéniosité et l'efficacité (hors RSE).



### RSE de l'année :

Projet ayant répondu à des enjeux sociaux cruciaux (inclusion, éducation, handicap, environnement, etc..) avec un budget inférieur à 1 million d'euros.

# Quelles sont les grandes étapes ?

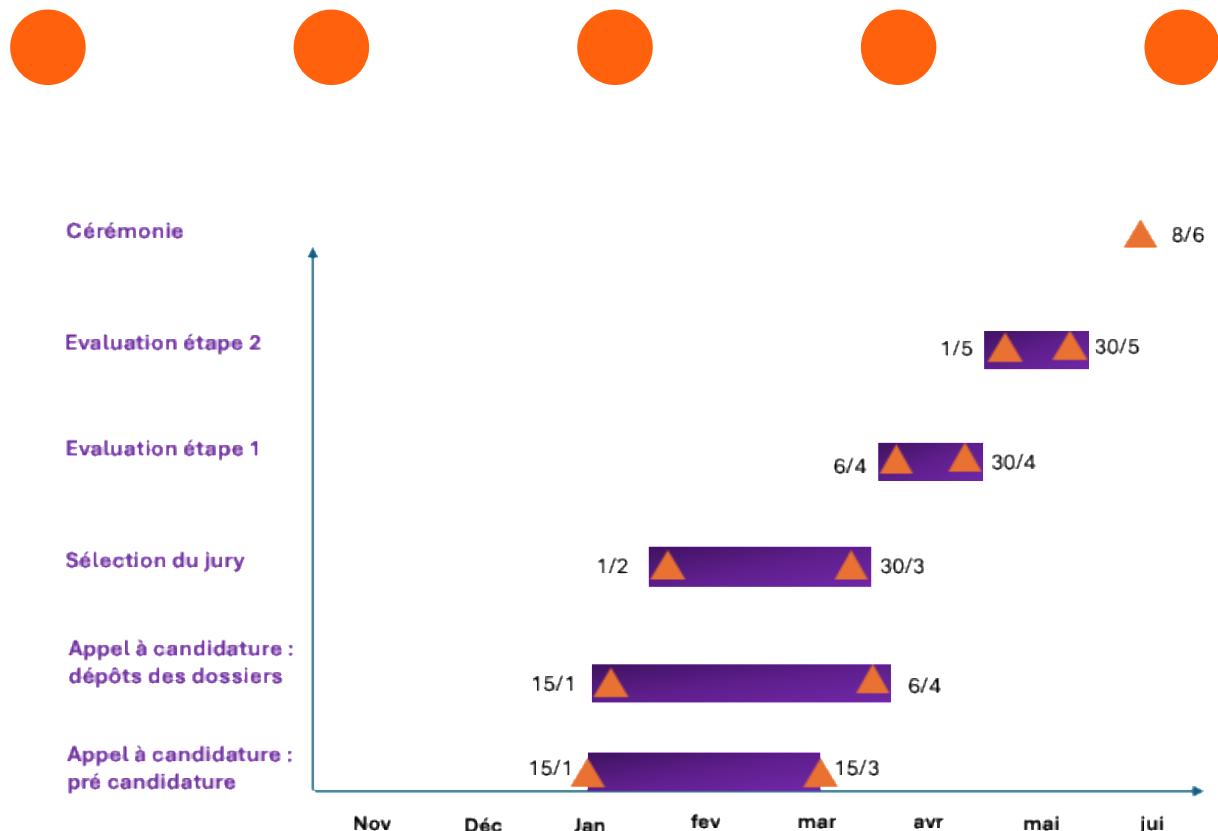
Le processus de sélection comprend quatre étapes pour chacun des trophées :

**APPEL A CANDIDATURE** : les dossiers de **pré candidature** seront à retourner entre le 15 janvier et le 15 mars 2025 pour validation. Les dossiers de **candidature** devront être envoyés par courriel à **iris@pmi-france.org** au plus tard le **6 avril 2026 à 23 h 59**.

**EVALUATION ETAPÉ 1** : le jury retiendra les **3 meilleurs dossiers** par catégorie courant avril.

**EVALUATION ETAPÉ 2** : le jury auditionnera en visioconférence ou en présentation physique le représentant des 3 projets retenus pour chacun des trophées. Au terme des délibérations, le dossier lauréat sera désigné. Cette étape sera réalisée entre le **30 avril et le 30 mai 2026**.

**CEREMONIE** : Les candidats retenus à l'issu du premier tour seront invités à la cérémonie de dévoilement des candidats qui se tiendra le **8 juin 2026 au Futuroscope**.



# Qui peut candidater pour les trophées IRIS du PMI France ?

Tout membre ou non-membre du PMI®, d'une entreprise privée ou publique, administration publique, association, fondation, etc. de petite, moyenne ou grande envergure, tous domaines d'expertise confondus, peut soumettre un projet, s'il estime répondre aux critères d'admissibilité du règlement mis à disposition sur le site du PMI.



## Critères d'admissibilité

### Projet de l'année

- ✓ Finalisé depuis moins de 18 mois
- ✓ Accepté par le client
- ✓ Périmètre, calendrier, budget, approuvés
- ✓ Budget compris entre 1 et 50 M€
- ✓ Equipe transverse
- ✓ Equipe et organisation basée principalement en France
- ✓ Lettre du client fournie
- ✓ Consentement pour « diffusion publique » fourni

### Pépite de l'année

- ✓ Finalisé depuis moins de 18 mois
- ✓ Accepté par le client
- ✓ Périmètre, calendrier, budget, approuvés
- ✓ Budget inférieur à 1 M€
- ✓ Hors projet RSE
- ✓ Equipe et organisation basée principalement en France
- ✓ Lettre du client fournie
- ✓ Consentement pour « diffusion publique » fourni

### RSE de l'année

- ✓ Finalisé depuis moins de 18 mois
- ✓ Avoir une raison d'être centré sur l'impact RSE
- ✓ Apporter un impact positif mesurable
- ✓ Budget compris inférieur ou égal à 1 M€
- ✓ Réalisé par une équipe basée principalement en France
- ✓ Avoir un impact significatif en France
- ✓ Lettre du client (sponsor) fournie
- ✓ Consentement pour « diffusion publique » fourni

## Vous voulez en savoir plus ?

### Contacter



**Vous avez des questions ?** Posez vos questions en nous donnant quelques informations sur les caractéristiques de votre projet et votre motivation pour candidater.

[iris@pmi-france.org](mailto:iris@pmi-france.org)

### Découvrir



**Vous souhaitez connaitre les règlements des trophées**

[www.PMI-France.org](http://www.PMI-France.org)

[Iris@pmi-france.org](mailto:Iris@pmi-france.org)

### Candidater



**Vous souhaitez déposer un dossier?**

[iris@pmi-france.org](mailto:iris@pmi-france.org)

### Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



# Les Iris du PMI-France



Iris PMI-France

[iris@pmi-france.org](mailto:iris@pmi-france.org)